

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 12/02/2018

Date d'affichage : 15/02/2018

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 22 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 22 février 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Eric MASSON / Jonathan LAURITO à Marc Étienne LANSADE / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel DALLARI à Ernest DAL SOGLIO /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Pour permettre à certaines associations ou syndicats intercommunaux, ayant des charges de personnel et de gestion, de fonctionner avant le vote du Budget Primitif 2018, il est possible de prévoir une avance sur subvention 2018, à verser dès le début de l'exercice 2018 en fonction de leur besoin de trésorerie, cette décision étant reprise lors du vote du Budget Primitif.

A ce titre, le Club Haltérophilie Musculation de Cogolin demande une avance de 1000 € (mille euros) afin de couvrir les frais de déplacements aux différentes compétitions.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette avance.

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le

- 7 MARS 2018 2018/184

ID : 083-218300424-20180222-2018__7-DE

CM 22/02/2018

N° 2018/007

AVANCE SUR SUBVENTION 2018 : CLUB HALTEROPHILIE MUSCULATION DE COGOLIN

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'octroyer une avance sur subvention au Club Haltérophilie Musculation de Cogolin, d'un montant de 1000 € (mille euros) avant le vote du Budget Primitif 2018.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le Maire,


Marc Étienne LANSME

